

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF 2017 - (N° 4061)

AMENDEMENT

N ° II-CL30

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.